

**02 Question de Mme Kattrin Jadin au secrétaire d'État à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances sur "les incitants fiscaux pour l'acquisition de véhicules propres"
(n° 11185)**

02.01 **Kattrin Jadin** (MR) : Dernièrement, la presse relatait l'augmentation du nombre de véhicules propres sur le marché automobile belge. A en croire les statistiques de la DIV, la situation ne paraît pas vraiment réjouissante.

Il faudrait éclaircir la situation. Avez-vous pu dresser un bilan chiffré ? Avez-vous procédé à une évaluation de la mise en oeuvre de ces incitants fiscaux attribués aux voitures émettant moins de 115 grammes et moins de 105 grammes de CO₂ par kilomètre ?

02.02 **Bernard Clerfayt**, secrétaire d'État: Le mois de janvier 2009 affiche une baisse de 16% par rapport aux chiffres de janvier 2008. Les remises accordées en janvier 2009 pour un montant d'environ 4,2 millions d'euros par rapport à celles accordées en janvier 2008 d'environ 2,48 millions d'euros marquent un bond de 69%. D'après les distributeurs, plus de 19% des véhicules achetés en 2008 rejettent moins de 120 grammes de CO₂ par kilomètre. C'est une avancée spectaculaire !

Pour ce qui est des chiffres des réductions accordées par mon administration, la moyenne annuelle de celles-ci s'élevait à 31 millions d'aides au mois d'août 2008. La même moyenne recalculée en janvier 2008 s'établit à 41 millions, soit une progression de 30% en une demi-année. Mes collaborateurs estiment que ces aides devraient atteindre 60 millions pour l'année 2009. Grâce à nos mesures, les véhicules peu polluants pourraient représenter plus du tiers des ventes de cette année.

Mais il y a d'autres solutions. D'une part, la création d'une catégorie pour les véhicules électriques. D'autre part, le placement obligatoire du filtre à particules afin de pouvoir bénéficier de la réduction pour les véhicules diesel.

L'actualité récente ne cesse de nous rappeler que le secteur automobile est une des premières victimes de la crise. Si l'on rapporte les réductions sur facture accordées à la population de notre pays, notre mesure de soutien au secteur automobile est proportionnellement plus élevée que celle de nos voisins immédiats. En plus, cette mesure pousse le parc automobile dans le sens d'une diminution nette de la moyenne des rejets de CO₂.

Il y a aussi les mesures prises par M. Reynders. Il y a entre autre la plus grande déductibilité des véhicules de société les plus propres, en fonction du degré de rejet de CO₂. Les professionnels notent un mouvement très net vers l'achat de véhicules de société consommant moins et rejetant moins de gaz à effet de serre.

02.03 **Kattrin Jadin** (MR) : Vous avez abordé plusieurs éléments que je souhaitais évoquer dans ma réplique. Je préfère communiquer mon souhait à ceux et celles qui auront des responsabilités à prendre dans les semaines à venir.

L'incident est clos.